

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

ARRETE N° 2026/44

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le déménagement au 6 place Jean Jaurès Apt 2 réalisé par la société « On nettoie tout » -
61 avenue du Général de Gaulle – 62510 ARQUES

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et
prévenir les accidents.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera autorisé sur le belvédère pour le camion de déménagement
le long du n° 6 place Jean Jaurès le **Vendredi 20 Mars 2026 de 06h00 à 20h00**.

Article 2 : La circulation piétonne sera interdite sur le belvédère le **Vendredi 20 Mars 2026**.

Article 3 : - Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de
Lumbres,
- Monsieur le Directeur de la société « On nettoie tout »,
- Monsieur VIDOR Thierry,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 17 Mars 2026

Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le **17 MARS 2026**

